

Année 2011 / 2012

À adresser au plus tard le 30 JUIN 2011

Nom de l'élève : **Prénom :**

Sexe : F M **Né(e) le :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Nom de l'établissement : **Commune de l'établissement :**

En classe de : **Externe** **Demi-pensionnaire**

Représentant légal de l'enfant

Titre : **Nom :** **Prénom :**

Email : @ **Tél. fixe :** **Portable :**

Autorisation d'être informé par mail ou un SMS : OUI NON

Adresse :

Code postal : **Ville :**

CONTACT ou Personne habilitée à venir chercher l'enfant (pour les élèves de maternelle ou élémentaire)

Nom - Prénom	Téléphone	Portable	Email

Accompagnement de l'enfant à l'arrêt de transport : Présence obligatoire d'une personne responsable à l'arrêt du car pour les élèves de maternelle et de CP. En cas d'absence d'une personne responsable à l'arrêt du car, l'élève ne sera pas déposé par le conducteur. Il sera conduit à la Mairie, à son école, à la gendarmerie ou au commissariat de police.

Autorisation d'envoyer un message par mail ou un SMS : OUI NON

Trajet de l'élève

Point d'arrêt départ : **Point d'arrêt arrivée :**

Jour(s) : Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam.

ALLER **et/ou** **RETOUR**

À : **Le :** / / 2011

En signant cet imprimé, le représentant légal certifie l'exactitude et le caractère sincère de tous les renseignements fournis et accepte le règlement intérieur du transport scolaire, après en avoir pris connaissance et en avoir averti l'élève.

Signature du représentant légal

Cachet organisateur local

Cachet et signature
de l'établissement scolaire

Cadre réservé à l'organisateur local

Circuit :

Nom du Transporteur :

Carte de Transport Scolaire par Circuit Spécial

Année 2011/2012



Les étapes de l'instruction de votre dossier

- 1 / Remplissez **lisiblement** et **entièrement** un formulaire par enfant (formulaire téléchargeable sur essonne.fr) devant utiliser les circuits spéciaux de transport scolaire. Établir une demande de carte pour chaque domicile en cas de garde alternée ou de garde par une autre personne que le responsable légal.
- 2 / Votre dossier est instruit pour déterminer quel circuit prendra en charge votre (vos) enfant(s).
- 3 / La participation familiale par élève pour l'année scolaire 2011-2012 est plafonnée par le Conseil général à 105 €. Votre commune peut participer à la réduction partielle ou totale de cette somme forfaitaire.
- 4) Les modalités de paiement feront l'objet d'un courrier qui vous sera adressé après l'inscription de votre (vos) enfant (s).
- 5 / Vous recevrez après réception de votre paiement, le titre de transport « SCOL'R » de votre enfant au cours du mois d'août 2011.

Vous pouvez obtenir ce formulaire d'inscription soit :

- **en le téléchargeant sur le site du Conseil général : essonne.fr**
- **auprès de l'établissement scolaire de votre enfant ou de la mairie de votre lieu d'habitation.**

> **Renvoyez** ce formulaire, **avant le 30 juin 2011**, à l'adresse indiquée dans le courrier ci-joint.

> Contact : transportscolaire@cg91.fr

> Renseignements :  **0 800 603 002** (Appel gratuit depuis l'Essonne, service ouvert à partir du 30 mai).

Le STIF et le Conseil général de l'Essonne subventionnent les circuits spéciaux de transport scolaire. Les élèves satisfaisant aux conditions d'attribution peuvent obtenir un titre de transport « SCOL'R », valable pour un aller et un retour par jour d'école, sur le circuit indiqué sur le titre de transport « SCOL'R ».

Le titre de transport « SCOL'R », valable pour une période limitée, sera demandé à la montée dans l'autocar dès le jour de la rentrée.

> **En cas de perte ou de vol, vous devez compléter la demande de duplicata de carte que vous pourrez télécharger sur le site du Conseil général : essonne.fr ou solliciter par courrier à l'adresse indiquée dans le courrier ci-joint.**

> **Ce formulaire ne concerne pas les réseaux SNCF, RATP et les lignes régulières de bus ou d'autocar.**

Rappel des règles d'utilisation

Le titre de transport « SCOL'R » est obligatoire pour accéder aux transports scolaires des circuits dits « spéciaux ». Il permet à l'élève d'utiliser la ligne de transport scolaire sur lequel il est inscrit et d'utiliser les points de montée et de descente indiqués sur le titre de transport. Il est individuel et ne peut être utilisé que par l'élève titulaire sous peine de sanction. Le règlement intérieur joint à cette fiche d'inscription s'applique à tous les élèves. Les familles et les élèves s'engagent à le respecter (Signature obligatoire sur le formulaire d'inscription).

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous avez un droit d'accès aux informations vous concernant qui figurent dans nos fichiers. Il peut être exercé par demande écrite, auprès du Correspondant Informatique et liberté, Conseil général de l'Essonne, Hôtel du Département, 91012 Évry Cedex.

Les informations communiquées dans cette demande seront utilisées afin de prévoir l'organisation des transports scolaires et communiquer toutes les informations nécessaires auprès des usagers.